

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Miscellaneous Special Projects Division (XN)/Division
des projets spéciaux divers (XN)
Canadian Building
219 Laurier Ave. West, 13th Floor
Room 13077
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS - STS TECHNICAL SUPPORT	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-131966/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 20131966	Date 2012-11-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XN-107-25031	
File No. - N° de dossier 107xn.EN578-131966	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-11-15	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fulton, Lorna	Buyer Id - Id de l'acheteur 107xn
Telephone No. - N° de téléphone (613) 952-0387 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 952-0434
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 004 A POUR BUT DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 011

Référence

Demande de propositions

Question n° 011

a) L'État aurait-il l'obligance de préciser si un ou plusieurs entrepreneurs fournissent actuellement - ou ont fourni récemment - des services similaires ou identiques à ceux dont il est question dans la demande de propositions? Si c'est bel et bien le cas, aurait-il l'amabilité d'indiquer la valeur des contrats en question et l'identité des entrepreneurs?

b) De plus, compte tenu de la complexité de l'embauche de plusieurs des ressources demandées, nous saurions gré à l'État de repousser la date de clôture de la demande de propositions d'au moins deux (2) semaines, afin d'accroître la transparence du processus d'appel d'offres et la compétitivité des soumissions déposées.

Réponse n° 011

a) Tel qu'il est décrit à la section 1.3 intitulée « Description des besoins » du document de la DP, les services sollicités visent principalement à obtenir un soutien au chapitre du processus de transition de sortie et de transition d'entrée et de la mise en oeuvre/transformation des activités liées à la prochaine génération des services de voyage, ainsi qu'un soutien relativement aux services de voyage offerts actuellement et à la gestion des contrats actuels de services de voyage. Par conséquent, il s'agit d'un nouveau besoin pour le programme Services de voyage partagés.

b) Le gouvernement du Canada n'envisage pas de prolonger la période de validité de cette demande de propositions.

Question n° 012

Référence

Demande de propositions

Question n° 012

Pouvez-vous confirmer si toutes les ressources proposées doivent figurer dans la même proposition? Par exemple, si une entreprise est intéressée à fournir 10 des 12 ressources demandées, doit-elle soumettre une seule proposition pour les 10 ressources en question? Ou bien, doit-elle soumettre une proposition distincte pour chacune des ressources proposées (à condition que celles-ci exercent toutes des fonctions différentes)? Nous posons cette question parce qu'il y a fort à parier qu'une seule

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-131966/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131966

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

107xnEN578-131966

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

proposition portant sur 12 ressources à raison de 240 jours chacune dépassera le montant limite du palier un (1) prévu pour les contrats de SPICT.

Réponse n° 012

Les soumissionnaires peuvent présenter une seule proposition dans laquelle ils soumissionnent plusieurs des ressources demandées dans les différents niveaux et catégories. Ils doivent en outre y proposer une seule ressource (une seule soumission) par catégorie et niveau. Chaque soumission correspondant à une catégorie et à un niveau donnés fera l'objet d'une évaluation distincte. Un contrat sera attribué pour chaque soumission retenue à l'égard d'une ressource demandée dans une catégorie et un niveau particuliers. La présente demande de propositions donnera lieu à l'attribution de 12 contrats.

Question n° 013

Référence

Demande de propositions

Question n° 013

Quel est le lieu de travail associé aux contrats?

Réponse n° 013

Reportez-vous à l'avis de projet de marché publié sur MERX relativement à ce projet de marché. À la ligne 3 dans la section Détails, l'avis indique que la « Région de livraison » est la « Région de la capitale nationale.

Question n° 014

Référence

Demande de propositions

Question n° 014

Le responsable technique envisagerait-il de réduire de moitié le nombre maximal de points prévu à l'égard de chacune des exigences cotées énumérées ci-dessus, dans le but de mener un appel d'offres juste et équitable dont l'État pourra tirer le meilleur parti?

Réponse n° 014

Le Canada a examiné la question de l'équité et de l'ouverture du processus d'acquisition sous tous ses angles. Il en a résulté l'inclusion du meilleur barème de notation qui soit dans la demande de propositions. L'expérience de la gestion des voyages qui a été acquise dans le gouvernement fédéral et le secteur privé sera évaluée et notée en fonction des connaissances et des exigences demandées

pour l'exigence visée. Afin d'assurer l'intégrité du processus, la pondération maximale de l'" expertise en gestion de voyages " représentera, tout au plus, près de 30 % du nombre total des points attribués. Cela étant dit, les ressources proposées qui possèdent peu d'expérience en la matière ou aucune se verront donner l'occasion d'obtenir 70 % des points. Par ailleurs, le Canada doit prendre en considération l'échéancier du programme des SVP, l'effort et le coût associés au transfert des connaissances, ainsi que la nature de la catégorie de ressources (par exemple, un formateur doit posséder une connaissance et une expérience de base de la gestion des voyages pour être en mesure de fournir le service). Par conséquent, le Canada estime que le barème de notation des exigences cotées dans la demande de propositions est équitable et raisonnable. La demande est donc rejetée.

Question n° 015

Référence:

Demande de propositions

Question n° 015

L'exigence cotée I.3 Analyste de base de données/administrateur en GI (niveau 2) se lit comme suit :

" La ressource proposée du soumissionnaire devrait posséder, pour chaque projet, au moins 12 mois d'expérience consécutifs (au cours des 10 dernières années) dans le développement, la mise en œuvre, la maintenance ET la conception de bases de données d'applications. "

Si la ressource a travaillé simultanément à plusieurs projets au cours de la période de douze (12) mois, doit-on répondre à l'exigence cotée pour CHACUN de ces projets?

Réponse n° 015

Veuillez consulter l'article (vi), sous-section (c), 3.2 SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE

" Advenant que la ressource proposée ait participé en même temps à plus d'un projet, on ne tiendra compte que d'un de ces projets lors de l'évaluation de l'expérience. "

Par conséquent, si la ressource proposée a travaillé à plusieurs projets au cours de la période indiquée dans la grille d'évaluation, on ne tiendra compte que d'un seul projet pour ce qui est de l'exigence liée à l'expérience valide. Cette règle s'applique à l'ensemble des exigences obligatoires et des exigences cotées de la demande.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE DEMEURENT INCHANGÉES.